

FORMULAIRE DE LICENCE DE MUSIQUE - TARIF 1B – RADIO NON COMMERCIALE

(diffusion AM/FM et sur Internet s'il y a lieu)

SOCAN

- Cette licence vous autorise à communiquer au public des œuvres musicales sur une station de radio AM ou FM non commerciale (autre que la SRC)
- Les droits annuels sont de 1,9 % des coûts d'exploitation bruts de la station
- Le calcul des droits est basé sur une estimation des coûts d'exploitation bruts de l'année en cours, c.-à-d. que si vous demandez une licence pour l'année 2016, vous devez indiquer vos coûts d'exploitation réels de l'année 2015
- Vos droits de licence seront ajustés une fois vos coûts réels déterminés pour l'année
- La SOCAN doit recevoir le formulaire et le paiement au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence, sauf s'il s'agit de la première déclaration
- Pour de plus amples informations, lisez l'[Infocarte du tarif 1B](#)

Vous en avez assez d'imprimer? Vous aimeriez soumettre votre formulaire de licence en ligne? Vous le pouvez avec [eSOCAN!](#)

Licencié

Numéro de compte _____ (ou si vous n'êtes pas encore licencié, cliquez ici) Lettres d'appel _____ Site web _____

Nom de l'établissement _____ Nom légal de l'organisation ou du propriétaire _____

Personne contact _____ Titre _____ Numéro de tél. _____ Numéro de téléc. _____

Courriel _____ Adresse et ville _____ Province _____ Code postal) _____

Adresse postale (si différente de l'adresse physique) _____

Redevance

Redevance = [coûts d'exploitation bruts annuels] × 1,9%

Année de la licence (AAAA)	Coûts d'exploitation bruts annuels de la station (A)	Redevance 1,9% × A	TPS /TVH	TVQ	Total dû

▲Sauf pour la première déclaration

NOTE: Si les coûts d'exploitation bruts en relation avec la diffusion sur internet sont inclus dans le calcul de la redevance, cochez cette case afin d'indiquer que vous n'avez pas besoin d'obtenir une licence supplémentaire sous le tarif 22C.

J'ai lu et comprends les [conditions générales](#) (ou ci-joint/verso), les renseignements indiqués sont exacts et complets, et j'ai autorité pour engager la responsabilité du licencié

Signature _____ Date _____ Nom _____ Titre _____

Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou par la poste et envoyer votre paiement à l'ordre de la **SOCAN** ou contactez-nous pour payer par carte de crédit, ou visitez [eSOCAN](#) pour soumettre votre formulaire en ligne. Pour toute autre utilisation de musique, contactez-nous ou cherchez l'outil [Sélecteur de licence](#) sur www.socan.com.



Renseignements importants

La SOCAN est un organisme sans but lucratif qui agit en tant que trait d'union entre plus de 4 millions de créateurs musicaux partout dans le monde et plus d'un quart de million d'organisations et d'individus au Canada. Son effectif de membres compte près de 150 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tandis que plus de 130 000 entreprises canadiennes détiennent une licence Autorisé à vous divertir. Grâce à son utilisation concertée de la technologie et à son engagement d'être le leader mondial de la transformation des droits musicaux — notamment à travers ses filiales en propriété exclusive Audiam et MediaNet —, la SOCAN se dédie à la défense d'une vérité fondamentale : la musique a une valeur et les créateurs et éditeurs de cette musique méritent d'être rémunérés équitablement pour leur travail.

Conditions générales

Les dispositions régissant votre licence incluent celles présentées ci-après ainsi que les conditions du tarif homologué, incluant les Dispositions générales, telles qu'homologuées annuellement par la Commission du droit d'auteur (collectivement, le « tarif »). Si vous avez des questions concernant ces conditions, veuillez [nous contacter](#).

1. Sur ce formulaire, vous, votre et licencié désignent la personne ou l'entreprise qui fait une demande de licence ou remplit un formulaire de licence musicale. Nous, notre, et SOCAN désigne la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Œuvres désigne toute œuvre ou toutes les œuvres du répertoire de la SOCAN.
2. Un exemplaire de chacun des tarifs est disponible en envoyant un courriel à l'adresse licence@socan.com ou en nous téléphonant au 1.866.944.6223.
3. Si un tarif n'a pas été homologué en date du 1er janvier, le dernier tarif homologué est en vigueur jusqu'à l'homologation du nouveau tarif, et les rajustements nécessaires seront alors effectués pour tenir compte du nouveau tarif.
4. La licence se renouvelle automatiquement le 1er janvier, à moins d'être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit au moins 30 jours avant.
5. Les frais de licence, plus les taxes applicables, seront calculés conformément aux conditions et sur la base des informations contenues au plus récent rapport ou audit soumis et ils seront assujettis à des rajustements en fonction de tout rapport ou audit subséquent conformément au tarif applicable.
6. Assurez-vous de conserver des preuves de toute information requise pour le calcul des frais de licence.
7. Les frais de licence et les rapports sont dus au plus tard le 31 janvier de l'année couverte par la licence, ou au plus tard dix jours après un rajustement.
8. Les formulaires de rapport sur les coûts bruts d'exploitation de la station pour l'année concernée et le paiement de tout ajustement des droits de licence sont exigibles au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence ou dans les 10 jours de tout ajustement.
9. Nous nous engageons à traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information, prenez connaissance de la Politique de confidentialité de la SOCAN au www.socan.com.